

2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 5 - FEV. 2021
ID : 084-218400562-20210128-2021_01_13-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021
DELIBERATION N° : 2021.01.13

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

NOMENCLATURE : 7 - Finances / 7.10 - Divers

Date de convocation :
19 Janvier 2021

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Représentés : 05
Non représentés : —

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

L'an deux mil vingt et un, le 28 JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaients présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – ADJOINTS - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par S. ORIVELLE / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats

Deux associations jonquiéroises ont effectué une demande de subvention exceptionnelle :

- le Club Fédération Française de Cyclotourisme - FFCT « MJC Jonquières » qui sollicite une subvention exceptionnelle pour financer le renouvellement de leurs maillots à l'occasion des 10 ans de la section et de son affiliation à la FFCT, pour un montant de 1840 € correspondant à l'achat de 40 maillots à 46 € pièce
- l'association « Vitazumba » afin de financer l'acquisition de matériels, la communication et l'organisation d'évènements pour un montant de 350 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions exceptionnelles selon les montants suivants :

- Club FFCT « MJC Jonquières » 400.00 € pour l'achat des maillots
- l'association Vitazumba 150.00 € pour l'acquisition de matériels

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Denis BRUNET, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.04.20 en date du 16 juillet 2020 adoptant le budget primitif principal 2020.

VU la demande formulée par le Club FFCT « MJC Jonquières » en date du 28 Septembre 2020,

VU la demande formulée par l'association Vitazumba en date du 28 Août 2020,

VU l'avis de la commission des finances du 19 Novembre 2020,

 2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021
Reçu en préfecture le 04/02/2021
Affiché le 5 - FEV. 2021
ID : 084-218400562-20210128-2021_01_13-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JANVIER 2021** N° : 2021.01.13

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 5 contre (C. MAFFRE, A. DEL BASSO, R. CASTEL, G. BUCHET, A. MICHELS)
3 abstentions (T. VERMEILLE, R. VIARD, L. RUCHON)

1° - **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- ▶ Club FFCT « MJC Jonquières » 400 €
- ▶ L'association Vitazumba 150 €

2° - **DECLARE** que la dépense sera imputée au budget principal 2021.

3° - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 4 février 2021,


Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 05/02/2021 à :

— Comptabilité